

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 029-212901052-20200922-4002020-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 10 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 4 septembre 2020, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 10 septembre 2020, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents :

CLAISSE Laurence, SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan, PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, KERVELLA Julie, LUNVEN Ronan, BLEAS Karine, BOURGET Frédéric, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, MARTINEAU Gaëlle, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, MEUDEC Gilbert, DEWAILLY Nolwenn, ROPERT Benjamin.

Absent ayant donné procuration :

Monsieur Arnaud BILLON a donné procuration à Madame Nadine ABAZIOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Sébastien JEZEQUEL, Conseiller municipal, est nommé pour remplir cette fonction.